

**4^{EME} CONFERENCE DES INSTANCES AFRICAINES DE
REGULATION DE LA COMMUNICATION d'AFRIQUE
(CIRCAF)**

**DISCOURS DE MONSIEUR LUC ADOLPHE TIAO,
PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA
COMMUNICATION**

Juillet 2007

Excellence Monsieur le Premier Ministre
représentant son Excellence Monsieur Blaise
COMPAORE, Chef de l'Etat,
Monsieur le Premier vice président représentant le
Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions,
Mesdames et Messieurs les Présidents des instances
régulation de la communication d'Afrique et d'Europe,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de
Missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des
organisations internationales et inter-africaines,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs.

Vous me permettrez tout d'abord de souhaiter au nom des membres du Conseil supérieur de la communication la bienvenue à tous nos illustres hôtes. C'est avec une réelle fierté et satisfaction que nous constatons une si forte participation à la quatrième conférence des instances africaines de régulation de la communication.

Je voudrais saluer à nos côtés, la présence de son Excellence Monsieur Tertius ZONGO, Premier Ministre, nouvellement nommé à la tête du gouvernement. Vous me permettrez, Excellence, de vous souhaiter plein succès dans vos lourdes responsabilités.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Si la société de l'information avait été prévue comme pouvant résulter des évolutions technologiques dans les moyens de communication, elle n'avait pas révélé toute l'ampleur de ses enjeux pour notre siècle.

Comme on le sait, la possibilité de communiquer s'est manifestée de tout temps comme un défi majeur pour l'homme. Au départ rudimentaires par le biais d'instruments ou de symboles, eux-mêmes caractéristiques des spécificités culturelles ou du niveau des avancées technologiques de chaque peuple, les moyens de communication n'ont pas de nos jours connu une simple évolution, mais une véritable révolution. S'ils portent la marque du génie inventif de l'homme, offrant dans leurs applications de nombreuses opportunités, ils n'en posent pas moins des problématiques, autour desquelles la présente conférence a choisi d'articuler ses réflexions.

Les premières opportunités qu'offre la possibilité d'une communication de masse se situent d'abord dans le domaine de la gouvernance. Comment en effet, à l'intérieur d'une communauté humaine, quelle qu'en soit l'échelle, engager toutes ses composantes vers un idéal commun et dans un mouvement d'ensemble cohérent ?

De toute évidence, aucune société humaine n'aurait de visibilité sans l'information et la communication, car c'est elles qui donnent à chaque entité la conscience d'exister et la possibilité de s'affirmer dans ses spécificités. C'est par elles que s'expriment par ailleurs nos rêves, nos ambitions, nos angoisses et notre quête de bonheur. C'est, en somme, la juste illustration du mot de Françoise Dolto (je cite) **« tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »** (fin de citation).

L'importance de la communication sociale est telle qu'il a été organisé un droit du citoyen à l'information. La codification d'un tel droit procède de la nécessité de réunir les conditions nécessaires pour que chaque citoyen puisse participer activement à l'animation de la vie en société, ce qui détermine dans une grande mesure ses conditions d'existence.

Mais comment agencer les relations sociales s'il n'y avait pas des outils de communication de masse ?

C'est pourquoi, le rôle des médias n'a fait que s'affirmer dans l'évolution des sociétés humaines, avec des fortes interpellations aux gouvernants pour en assurer la mise en œuvre.

Mais où en est-on quant au droit d'accès du citoyen à l'information ? L'accès à l'information est-il pleinement garanti au citoyen africain ? Les moyens de communication sont-ils adaptés au contexte de mondialisation ?

Ce sont là des questions cruciales soumises aux instances de régulation de l'information et de la communication, et en particulier aux dirigeants africains.

Distingués invités,

A l'analyse, la société de l'information expose l'Afrique à plusieurs défis dont, entre autres :

- 1) La problématique de la traduction au quotidien du droit d'accès du citoyen africain à l'information, lequel incombe prioritairement aux médias de service public. A cet égard, la convergence numérique favorise-t-elle une meilleure implication des populations africaines dans la société de l'information ? Sinon, quels aménagements institutionnels, juridiques et techniques opérer pour que l'Afrique ne passe pas encore en marge d'une étape décisive de l'évolution du monde ?

Au constat, Il y a encore au 21^e siècle une bonne partie des populations africaines qui sont en marge de tout processus de communication sociale, dans un contexte où l'information se révèle être un déterminant du développement. Il y a là un clivage inadmissible à l'ère de l'explosion des moyens de communication, et qui interpelle

au premier chef les médias de service public, lesquels doivent demeurer en permanence des espaces d'interrogations démocratiques.

2) Le deuxième défi de la société de l'information pour l'Afrique réside dans les conditions à réunir pour que ses populations puissent tirer le plus grand profit des nouvelles opportunités qui s'offrent. A ce niveau également, il y a des pesanteurs, liées à la faiblesse des infrastructures. C'est le lieu d'en appeler à la solidarité entre le Nord et le Sud, afin de réduire la fracture numérique qui risque d'aggraver le retard déjà pris par l'Afrique dans le processus de son développement.

Le 3^{ème} défi c'est celui des contenus. Comment en effet, tout en tirant profit des opportunités qu'offre la société de l'information, exister, résister à ceux qui, de par leur supériorité technologique, réduisent la production et la diffusion des contenus à un simple mécanisme du marché,

ignorant les exigences de protection des expressions culturelles dans leur diversité et leur spécificité telles que préconisées par l'UNESCO ?

Comment, tout en étant ouvert sur le monde, protéger nos enfants des images et des sons qui ne sont pas toujours en adéquation avec nos valeurs culturelles et notre idéal de société ?

C'est là, quelques éléments de la problématique de la régulation de l'audiovisuel à l'heure de la convergence numérique. Dans ce sens, quelle devrait être la base légale de la régulation à l'heure des TIC ? Quels aménagements institutionnels opérer à cet effet ?

Telles me paraissent être, Mesdames, Messieurs, distingués invités, les préoccupations majeures inscrites à l'ordre du jour de notre conférence, à travers des thématiques portant sur le concept de convergence des médias et de ses applications, les exigences

professionnelles des médias face aux défis technologiques modernes, la présentation des meilleurs modèles de développement des TIC en Afrique, la protection des droits humains et des diversités culturelles à l'ère du numérique, les nouveaux enjeux du droit de la communication en Afrique, la définition du statut des instances de régulation et de la communication dans les pays africains dans un contexte de mutations politiques et socioculturelles.

C'est autour de ces centres d'intérêt que s'articuleront nos réflexions au cours des trois jours que durera notre conférence.

Chers collègues,

J'en appelle à votre vision pour que nous sortions des sentiers battus. Nourrissons des ambitions fortes pour le RIARC. Allons au-delà des discours convenus pour bâtir une plate-forme dynamique d'échanges, de réflexions et d'actions.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Honorables invités,

Je voudrais, avant de clore mon propos, réitérer toute ma gratitude au Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE pour la grande sollicitude dont le Conseil supérieur de la communication a bénéficié pour l'organisation de la présente conférence générale du RIARC.

Je voudrais souligner l'appui constant apporté par l'Organisation Internationale de la Francophonie au RIARC depuis sa création. Je prie Monsieur Hugo SADA, Délégué général à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme,

de traduire à son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF, toute notre profonde gratitude.

Je voudrais enfin remercier tous nos partenaires, qui, dans un élan de solidarité, nous ont apporté un appui inestimable à l'organisation de cette conférence.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Distingués invités,

Chers participants,

La 4^{ème} conférence des Instances africaines de régulation de la communication se tient dans un pays aux ressources bien modestes. Je vous prie par conséquent d'accepter toutes nos excuses pour les défaillances que vous viendrez à constater dans l'organisation de la conférence.

Bon séjour au Burkina Faso et plein succès à nos travaux,

Je vous remercie.